

Permis de conduire

Auteur(s) : Williams Sassine

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Citer cette page

Williams Sassine, Permis de conduire, 1972/09/29

Consulté le 16/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/francophone/items/show/4139>

Copier

Description & analyse

Analyse 1972.09.29 Permis de conduire délivré à Niamey
Contributeur(s)

- Élisabeth Degon
- Jules Musquin

Informations générales

Cote 17.3

Collation 2

Présentation

Date 1972/09/29

Mentions légales

- Fiche : Élisabeth Degon, équipe francophone, Institut des textes et manuscrits modernes, CNRS-ENS ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR)
- Texte : Avec l'accord des ayants-droits de la famille Sassine, toute autre utilisation que la consultation est soumise à leur autorisation

Nombre de pages 2

1. Nom	SASS	
2. Prénom	WILLIAMS	
3. Date et lieu de naissance	LE 11/8/1944 à NIAMEY / NIGER	
4. Domicile	B.P 2216 NIAMEY	
Signature du Titulaire		
5. Délivré par	Le Ministère des Transports du Niger	
6. ANIAMEY	29/9/1972	
N° 20948	20948	
Signature de l'Autorité	Direction Scellé ou cachet de l'Autorité	
CATÉGORIES DE VÉHICULES POUR LESQUELS LE PERMIS EST VALABLE		
A ¹	Vélocimoteurs et tous autres véhicules pourvus d'un moteur thermique dont la cylindrée dépasse 50 cm ³ sans excéder 125 cm ³	Le Valable jusqu'au
A	Motocyclettes avec ou sans side-car tricycles à moteur de plus de 125 cm ³ de cylindrée	Le Valable jusqu'au
B	Véhicules automobiles de moins de 10 places et dont le poids total autorisé en charge n'excède pas 3.500 kg	Le 29/9/1972 Valable jusqu'au
C	Véhicules automobiles à marchandises dont le poids total autorisé en charge excède 3.500 kg	Le Valable jusqu'au
D	Véhicules automobiles de transport en commun de personnes (plus de 9 places)	Le Valable jusqu'au
E	Véhicules des catégories B, C, D, attelés d'une remorque dont le poids total autorisé en charge excède 750 kg	Le Valable jusqu'au
F	Véhicules de la catégorie B spécialement aménagées pour infirmes	Le Valable jusqu'au
PERMIS DÉLIVRÉ À TITRE Temporaire Permanent		
SCELLÉ OU CACHET DE L'AUTORITÉ		
		